

AFFAIRE N° 39.

OBJET: Acquisition de divers terrains à l'amiable ou par exercice du droit de préemption.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisition des terrains figurant que la liste ci-jointe, pour lesquels des accords ont été conclus soit à l'amiable soit par suite de l'exercice du droit de préemption.

La dépense sera financée suivant les cas par emprunt ou à l'aide de crédits de voirie.

Je mets la question aux voix.

.../...

M. Gilbert GERARD - Pourquoi achète-t-on le terrain des
consorts MONDON à la Bretagne à un prix supérieur de 16 % à l'es-
timation des Domaines ?

LE MAIRE - C'est suite aux négociations qu'on est parvenu
à ce taux. A partir du moment où nous dépassons les 15 à 16 %,
il vaut mieux aller à l'expropriation. Si l'on reste au dessous
de ce taux, nous avons plutôt intérêt à traiter directement.

Mise aux voix, la question EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

*Reçu à la Préfecture
de la Réunion
le 28 Mai 1982*